



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/1999/12
9 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
Neuvième session, 9-11 novembre 1999
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME RÉGIONAL DE SERVICES CONSULTATIFS CEE-ONU

Rapport établi par le secrétariat

1. Le présent rapport couvre les activités du programme régional de services consultatifs dans le domaine de l'énergie pour la période août 1997-août 1999. Une aide a été apportée aux pays en transition pour ce qui concerne l'analyse économique et technique de leur situation énergétique, l'élaboration de leurs stratégies et politiques énergétiques, et les besoins économiques, institutionnels et techniques nécessaires à la restructuration, la réhabilitation et la modernisation de leurs industries énergétiques. En outre, des services consultatifs ont été fournis pour l'interconnexion des réseaux électriques et de gaz naturel et pour l'utilisation de nouvelles méthodes et technologies dans le domaine de l'énergie, en particulier les technologies non polluantes. La plupart de ces activités ont été financées par des ressources extrabudgétaires ou par les États membres eux-mêmes.

2. On trouvera ci-après des informations relatives aux projets et programmes entrepris et aux activités exécutées dans le cadre du programme.

I. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET OFFRE D'ÉNERGIE

3. Le projet international commun PNUD/OIT/CEE/Bélarus, visant à reconverter les bases militaires en zones d'emploi, de libre entreprise et d'économies d'énergie au Bélarus, a été achevé en janvier 1998. Deux études, concernant les principes généraux de la reconstruction de l'infrastructure énergétique des anciennes bases militaires de la République du Bélarus et les principes généraux de la transformation de l'infrastructure énergétique des anciennes bases militaires des pays de la CEI au moyen de nouveaux mécanismes structurels et financiers, ont été élaborées dans le cadre de ce projet.

Un programme sur l'aménagement de zones de démonstration de l'efficacité énergétique au Bélarus a été mis au point et approuvé par le Comité d'État sur le contrôle et l'efficacité énergétique. L'aménagement de ces zones a reçu le soutien du Gouvernement qui, dans sa décision concernant un ensemble de mesures urgentes en matière d'efficacité énergétique pour 1997-1998, a désigné les responsables du projet relatif aux zones d'efficacité énergétique et déterminé les sources de financement.

4. Des propositions relatives à un projet commun Bélarus/Fédération de Russie, visant à fournir davantage d'électricité à de grandes entreprises industrielles consommatrices de gaz, à des entreprises de traitement des gaz et à des centrales thermiques pour la production de produits cryogéniques (azote, oxygène, argon), ont été présentées et approuvées par les autorités du Bélarus. Par ailleurs, un programme sur les mesures d'économies d'énergie : installation de thermostats, de compteurs de gaz et d'eau, modernisation des systèmes de chauffage et remplacement des chaudières à mauvais rendement, a été élaboré en vue de la création de la zone de démonstration de l'efficacité énergétique "Minsk".

5. Le projet sur la gestion durable des forêts et la réduction des incidences néfastes sur l'environnement grâce à l'utilisation du bois et de ses rebuts pour la production d'énergie thermique au Bélarus, qui est en cours d'exécution, est financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Par ailleurs, la première phase du projet relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public (écoles et hôpitaux) au Bélarus est financée par la Banque mondiale.

6. La phase 1 du projet, concernant la définition de mécanismes de financement en vue de la participation de la Norvège à des projets d'efficacité énergétique en Fédération de Russie, a été exécutée avec le concours d'experts de l'Institut norvégien de la technologie énergétique. Un rapport sur cette initiative, ainsi que des plans pour l'exécution de la phase 2, ont été soumis au Ministère norvégien des affaires étrangères qui les a approuvés et a fourni les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de cette phase.

7. Des propositions de financement, au moyen du mécanisme pour l'élaboration des projets, ont été faites avec le concours d'experts ukrainiens en ce qui concerne le projet relatif à la suppression des obstacles législatifs, institutionnels et structurels en vue de la réalisation de projets d'efficacité énergétique dans le cadre de la zone de démonstration de l'efficacité énergétique "Uzhnaya" (Ukraine) pour la réduction des émissions de CO₂. Un modèle de zone de démonstration de l'efficacité énergétique dans la ville de Pervomaysk a été élaboré. Il a été approuvé par le maire de la ville puis présenté au Comité d'État de l'Ukraine pour les économies d'énergie. La première phase du projet concernant la zone de démonstration de l'efficacité énergétique de la ville de Nikolaev (Ukraine) a été achevée. Un rapport sur ce projet, élaboré par des experts de la compagnie "PLASMOTEXNICA", a été soumis aux pouvoirs publics.

8. La seconde phase du projet relatif à l'état actuel des normes applicables aux appareils ménagers et de refroidissement (SACHA II) a débuté au Bélarus et en Ukraine.

9. À sa neuvième session, tenue en mai 1998, le Comité directeur du projet "Efficacité énergétique 2000" a demandé au Secrétaire exécutif de la CEE d'adresser au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP) une proposition sur le renforcement des capacités, la mise au point d'un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique et des réformes correspondantes dans les États d'Europe orientale membres de la CEE, pour soutenir la contribution du projet à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) et du Protocole de Kyoto (ENERGY/WP.4/1998/2).

10. Suite à cette demande, le Conseiller régional a apporté son concours lors de la phase préparatoire de l'initiative pour la mise au point d'un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques, initiative approuvée par le Conseil consultatif de l'UNFIP en décembre 1998 et à laquelle l'Organe directeur de la Fondation des Nations Unies a affecté 2 millions de dollars en janvier 1999. Au cours de cette phase préparatoire, le Conseiller régional s'est entretenu avec les délégations nationales sur l'identification, la justification et l'aménagement de zones de démonstration de l'efficacité énergétique dans quatre des cinq pays participant au projet, à savoir le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine. Il a aussi fourni des services consultatifs sur les modalités d'exécution du projet à des experts issus de ces pays en transition.

II. COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES

Initiative de l'Europe centrale

11. Deux propositions de projets concernant respectivement l'efficacité énergétique et la sécurité de l'environnement dans les pays d'Europe centrale et l'analyse de la situation de l'énergie et de la sécurité énergétique dans les pays d'Europe centrale ont été élaborées et envoyées au secrétariat de la CEI pour examen, en vue de la coopération CEI/CEE dans le domaine de l'énergie durable.

Communauté d'États indépendants (CEI)

12. Un projet sur l'efficacité et la sécurité énergétiques dans les pays de la CEI a été élaboré. Deux réunions du Groupe d'experts de la CEI, nommés par les gouvernements et responsables de la mise en oeuvre de ce projet, ont été organisées avec le concours du secrétariat du Comité économique inter-États de l'Union économique de la CEI (Moscou, septembre 1998 et avril 1999). Deux réunions du Groupe de projet ad hoc, responsable de la teneur, de la rédaction et de la publication de l'étude, se sont tenues à Moscou (mars 1999 et juin 1999). Une première version de cette étude sera présentée à la neuvième session du Comité de l'énergie durable.

Coopération économique de la mer Noire (CEMN)

13. Une étude de la mise en oeuvre de zones de démonstration de l'efficacité énergétique dans les pays de la CEMN et des mécanismes financiers à élaborer pour leur exécution a été préparée et proposée au secrétariat de la CEMN, en tant que support d'informations de base, en vue d'un projet d'atelier qui serait organisé conjointement par les secrétariats de la CEE et de la CEMN.

III. PROGRAMMES SOUS-RÉGIONAUX

Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

14. Cette initiative est destinée à encourager la coopération environnementale, économique et commerciale entre les États de l'Europe du Sud-Est membres de la CEE, par le biais de neuf projets opérationnels, dont trois dans le secteur de l'énergie. Le Conseiller régional pour l'énergie coordonne deux d'entre eux : l'un sur l'interconnexion des réseaux de transport du gaz naturel, la diversification des sources d'approvisionnement en gaz et l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement dans l'Europe du Sud-Est et l'autre sur le réseau de zones de démonstration de l'efficacité énergétique dans l'Europe du Sud-Est.

15. La troisième réunion du Groupe de projet sur l'interconnexion des réseaux du gaz naturel s'est tenue à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) en mai 1998. Des recommandations sur la mise en oeuvre de la seconde phase de ce projet ont été élaborées et adoptées par le Groupe de projet ad hoc, puis transmises au Comité chargé du programme de la SECI, qui s'est réuni en juin 1998. La troisième réunion du Groupe de projet sur l'efficacité énergétique (Maribor (Slovénie), juin 1998) a abouti à un accord sur la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les différents obstacles au financement des projets d'efficacité énergétique dans l'Europe du Sud-Est.

16. Les résultats des travaux effectués dans diverses zones de démonstration de l'efficacité énergétique des pays de la SECI ont été examinés à la quatrième réunion du Groupe sur l'efficacité énergétique (Thessalonique (Grèce), février 1999). Le coordonnateur du projet a présenté un résumé du document de la CEE sur les obstacles au financement des projets d'efficacité énergétique dans l'Europe centrale et orientale, élaboré par KPMG Peat Marwick et le secrétariat du projet "Efficacité énergétique 2000", avec le concours financier du Gouvernement des États-Unis. Le Groupe de projet a décidé de préparer une étude sur les obstacles institutionnels à la réalisation de projets d'efficacité énergétique dans les pays de la SECI et d'examiner la question à sa prochaine réunion (Budapest (Hongrie), automne 1999).

Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

17. L'objectif de ce programme est d'aider au renforcement des institutions nationales, d'examiner les questions relatives au développement de l'Asie centrale, d'encourager la coopération entre les pays de cette sous-région et, en particulier, de favoriser leur intégration dans les économies d'Europe et d'Asie. Le Conseiller régional pour l'énergie est le coordonnateur du projet relatif à l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et des ressources en eau de l'Asie centrale, qui a le Kirghizistan pour chef de file.

18. À sa première réunion (Bishkek (Kirghizistan), novembre 1998), le Groupe de travail du projet (PWG-Energo) a décidé qu'il devrait dans un premier temps limiter son travail à trois ou quatre activités prioritaires. Deux activités ont été jugées fondamentales : 1) l'établissement, l'évaluation et l'optimisation des bilans actuels et prévus des ressources énergétiques et de combustibles de cette région; et 2) l'évaluation et l'utilisation équitables des ressources en eau transfrontalières. Il a été décidé que le programme de travail devrait inclure les questions prioritaires suivantes : principes

fondamentaux du partage des eaux inter-États; avant-projet de coopération pour le développement des ressources énergétiques et des ressources en combustibles; et un programme régional de coopération pour le développement et l'utilisation rationnelle des ressources en eau et des ressources énergétiques.

19. À sa seconde session (Bishkek, juillet 1999), le Groupe a décidé, entre autres, de présenter aux chefs d'État des pays d'Asie centrale un avant-projet de coopération en vue de l'utilisation commune des ressources énergétiques, en combustibles et en eau de cette région sur la base de prévisions et de divers scénarios et de promouvoir une plus grande coopération entre les différents organismes chargés de l'énergie dans les États d'Asie centrale (par exemple, l'établissement d'un marché commun de l'électricité). La prochaine session de PWG-Energo doit se tenir à Bishkek en novembre 1999.

IV. ACTIVITÉS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les États baltes

20. Le séminaire sur l'efficacité énergétique dans la région de la mer Baltique organisé conjointement avec l'Institut letton d'énergétique physique à l'occasion de la Foire commerciale internationale Énergie-99 (Riga (Lettonie), mai 1999) a mis l'accent sur le transfert de connaissances pratiques et sur l'échange d'informations et d'expériences. Un rapport sur l'élaboration de projets d'efficacité énergétique dans le cadre du projet "Efficacité énergétique 2000" a été présenté à ce séminaire. Des recommandations visant à encourager la coopération en matière de techniques à haut rendement énergétique et de services de gestion de la demande énergétique entre les pays de cette région ont été élaborées.

V. DEMANDES AD HOC DE CHAQUE PAYS SUR DES QUESTIONS PARTICULIÈRES

Ateliers

21. Un Atelier sur les économies d'énergie dans les zones urbaines s'est tenu à Minsk (Biélarus) en septembre 1997 et un rapport sur les activités prévues pour la troisième phase d'exécution du projet "Efficacité énergétique 2000" a été présenté.

22. Un Atelier sur les économies d'énergie et d'autres ressources s'est tenu à Minsk (Biélarus) en novembre 1998. Un rapport sur la mise en oeuvre du projet commun PNUD/CEE relatif à la gestion durable des forêts et à la réduction des incidences néfastes sur l'environnement grâce à l'utilisation du bois et de ses rebuts pour la production d'énergie thermique dans le Biélarus a été présenté.

23. Un Séminaire sur les mécanismes financier, réglementaire et juridique pour les économies d'énergie (Moscou, mars 1999) a été organisé avec le concours du Ministère russe des combustibles et de l'énergie lors de l'exposition internationale "Économies d'énergie 99". Un rapport sur de nouveaux mécanismes de financement, élaboré dans le cadre du projet "Efficacité énergétique 2000" en vue du financement de projets d'efficacité énergétique dans des pays de la CEI, a été présenté à ce séminaire. Une recommandation, visant à encourager l'utilisation de ces mécanismes au cours de la mise en oeuvre du nouveau projet de la CEE relatif à la mise

au point d'un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques et de promouvoir des systèmes énergétiques durables, a été approuvée.

24. Le programme, le calendrier provisoire et le financement de l'Atelier CEE/OCDE sur l'amélioration de l'état de l'environnement grâce à la réforme des prix de l'énergie, qui doit se tenir à Pruhonice (République tchèque) en juin 2000, ont été examinés à la réunion préparatoire organisée à Prague (République tchèque) en avril 1999.

25. Dans le cadre du projet relatif à la gestion durable des forêts et à la réduction des incidences néfastes sur l'environnement grâce à l'utilisation du bois et de ses rebuts pour la production d'énergie thermique au Bélarus, un Atelier sur l'utilisation rationnelle du bois de rebut pour la production d'énergie thermique au Bélarus s'est tenu à Minsk (Bélarus) en juin 1999. Des recommandations sur la large utilisation du bois de rebut et d'autres sources d'énergie renouvelables ont été approuvées.

Missions consultatives

26. À la demande des Gouvernements et en vue de mettre en oeuvre un certain nombre de projets, le Conseiller régional pour l'énergie a effectué des missions dans les pays suivants : Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, République tchèque, Slovénie et Ukraine. Les experts de ces pays ont reçu des conseils sur l'élaboration de plans, de programmes et de projets visant à faciliter la mise en oeuvre de leur stratégie énergétique, le renforcement des capacités et des institutions et la formation. On s'est attaché particulièrement aux problèmes d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique des pays en transition : création de zones de démonstration de l'efficacité énergétique et mise en place de mécanismes de financement pour encourager les investisseurs étrangers à réaliser des projets d'efficacité énergétique dans ces États. Des services consultatifs ont également été offerts pour l'interconnexion de réseaux d'électricité et de gaz naturel et la coopération technologique dans le domaine de l'énergie, l'accent étant particulièrement mis sur les technologies respectueuses de l'environnement.

Élaboration des projets

27. Un document d'assistance préparatoire au projet relatif à la gestion durable des forêts et à la réduction des incidences néfastes sur l'environnement grâce à l'utilisation du bois et de ses rebuts pour la production d'énergie thermique au Bélarus a été établi et adopté. Une proposition de projet concernant la création d'une zone de démonstration de l'efficacité énergétique dans la ville de Pervomaysk a été élaborée et adoptée par les autorités du Bélarus.

28. Un plan d'exécution du projet d'efficacité énergétique relatif à la réfection et à la modernisation du système de chauffage du district de Zelenograd a été élaboré avec le concours d'experts russes. À la demande du Gouvernement de la République de Chuvashya (Fédération de Russie), une proposition de projet pour la création d'une zone de démonstration de l'efficacité énergétique dans cette République a été élaborée et soumise aux

Ministères russes des combustibles et de l'énergie et de la science et de la technologie, qui sont responsables du réseau des zones de démonstration de l'efficacité énergétique dans la Fédération de Russie.

29. Des propositions de projets relatifs à l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et des ressources en eau de l'Asie centrale ont été adressées au Siège des Nations Unies en vue d'un financement par l'intermédiaire du Compte pour le développement des Nations Unies. Ce projet, qui figure sur une liste restreinte de projets se disputant un financement des Nations Unies, doit être examiné à la session de l'Assemblée générale qui se tiendra à l'automne 1999.

Programme de formation

30. Un programme de formation en ingénierie financière à l'intention des responsables russophones des zones de démonstration de l'efficacité énergétique a été organisé (Nizhny Novgorod, 1998) avec le Groupe d'efficacité énergétique norvégien. Le Gouvernement norvégien avait apporté son soutien financier. L'objectif de ce programme comportant des travaux préparatoires, trois cours de formation et des travaux à domicile, était de former les promoteurs aux techniques de présentation et de planification de projets. Il s'agissait d'un ensemble de conférences, de débats et d'ateliers à l'intention de 28 participants (2 à 3 personnes par projet d'efficacité énergétique). Tous les supports de formation étaient adaptés aux conditions locales et étaient traduits en russe. Pendant la phase du travail à domicile, les participants ont appliqué les connaissances acquises lors du programme de formation à l'élaboration de plans d'action en vue de la création de projets d'efficacité énergétique spécifiques dans des zones de démonstration de l'efficacité énergétique, pour présentation à des institutions financières internationales. Trois cours de formation ont été organisés durant cette période et neuf plans d'action complets ont été élaborés. Le programme de formation a été organisé en tant que partie intégrante du projet "Efficacité énergétique 2000" de la CEE.

Conférences et forums

31. Le Conseiller régional pour l'énergie a présenté des rapports/communications à l'occasion de manifestations internationales, à savoir l'Atelier sur le financement et l'élaboration de projets pour les pays en transition (Budapest (Hongrie), septembre 1997); la Réunion consultative professionnelle ministérielle sur l'énergie (Moscou (Fédération de Russie), mars 1998); la Conférence internationale sur le potentiel énergétique de la Russie et des autres pays membres de la CEI (Moscou, avril 1998); le Forum international sur la sécurité énergétique au cours du troisième millénaire (Côme (Italie), mai 1998); l'Atelier d'experts internationaux sur les perspectives de coopération internationale dans le cadre du Protocole de Kyoto (Moscou, octobre 1998); le troisième Congrès biélorussien consacré à l'énergie et à l'écologie (Minsk (Biélorus), octobre 1998); le Séminaire de la CEE sur le financement par des banques commerciales de projets d'efficacité énergétique en Europe centrale et orientale (Prague (République Tchèque), janvier 1999); la Conférence internationale sur la coopération entre les pays de la mer Noire (Lazarevskaya (Fédération de Russie), avril 1999).

VI. PROBLÈMES ET ORIENTATION DES FUTURS TRAVAUX

Problèmes

32. La plupart des pays en transition jugent que l'énergie est une activité essentielle et prioritaire. Les ressources financières étant limitées, il n'a malheureusement pas été possible de satisfaire à toutes les demandes des pays. En effet, il a fallu porter l'effort sur les activités d'un nombre limité de pays en transition en tenant compte des zones prioritaires de développement, du soutien du gouvernement et de la disponibilité de sources de financement extrabudgétaires.

Orientation des futurs travaux

33. Le Conseiller régional pour l'énergie continuera à répondre aux besoins et priorités spécifiques des pays en transition dans des domaines stratégiques du développement de l'énergie durable tels que : l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie; l'analyse des nouvelles tendances touchant l'offre et la demande d'énergie à court et à moyen termes; la politique tarifaire et la sécurité de l'approvisionnement; la restructuration du secteur énergétique; l'infrastructure énergétique, y compris l'interconnexion des réseaux électriques et de gaz naturel; les activités de normalisation dans le domaine de l'énergie; et les sources d'énergie renouvelables. Dans tous ces domaines, on s'efforcera d'identifier les besoins nécessaires au développement du secteur de l'énergie et on continuera à aider les experts des différents pays à élaborer des plans, des programmes et des projets visant à faciliter la mise en oeuvre de leur stratégie énergétique et à renforcer les capacités et les institutions. On accordera une importance particulière aux zones de démonstration de l'efficacité énergétique, à la formation aux méthodes de gestion et de financement des projets, à la création de petites et moyennes entreprises, y compris de sociétés de services énergétiques, à l'établissement de réseaux et à l'échange d'information, à l'élaboration de normes d'efficacité énergétique et au développement des relations interentreprises.

34. Une attention toute particulière sera accordée à la coopération avec des organisations sous-régionales telles que la CEI ou la CEMN et à l'exécution de projets énergétiques dans le cadre des programmes sous-régionaux SECI et SPECA. Le Conseiller régional pour l'énergie continuera à coopérer avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales, en particulier le PNUD, l'Union européenne, la Banque mondiale, la BERD, le Comité économique inter-États de la CEI, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales ou sous-régionales.
